

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Mutations démographiques et changements au niveau des ménages : analyse comparative entre le Maroc et l'Algérie

Abdel-Ilah YAAKOUBD

INSEA, Rabat, Maroc.

Introduction

Bien qu'appréhendés différemment, les concepts de « ménage » et « famille » renvoient tous deux à des entités de nature micro-démographique. L'une comme l'autre, ces entités sont souvent les lieux privilégiés où les nouveaux comportements démographiques sont habituellement initiés et où les stratégies d'adaptation aux mutations socioculturelles et aux crises économiques sont généralement élaborées et mises en œuvre (Zurayk et Shorter, 1988 et Bruce et al, 1995).

La taille, la composition, la structure, les modes de formation et les formes de dissolution de chacune de ces entités sont supposés, à leur tour, être les résultantes des changements démographiques et des mutations socioculturelles qui affectent à des degrés variables les différentes couches et catégories de la population.

C'est précisément à cette hypothèse que s'intéresse la présente contribution. Elle vient en quelque sorte compléter un travail de recherche dont nous avons présenté les résultats lors du précédent colloque de l'AIDELF¹. Dans ce travail nous avons, en gros, montré que le Maroc et l'Algérie ont, depuis quelques années, amorcé un remarquable processus de convergence à la fois en terme de dynamique et de structures démographiques et que ce processus est en train de conduire les populations des deux pays vers des régimes démographiques similaires marqués par une faible fécondité et une basse mortalité. Il s'agit ici de voir dans quelle mesure les éléments moteurs de cette convergence et des mutations démographiques dont elle s'accompagne ont induit des changements parallèles au niveau des ménages dans les deux pays.

1. Fécondité en baisse mais taille des ménages en hausse

Si les processus transitionnels que traversent les populations marocaine et algérienne sont aujourd'hui à des phases relativement avancées et si les nets reculs de la fécondité qui en ont résultés sont d'une ampleur assez conséquente, il n'en demeure pas moins que les effets qu'ils auraient pu produire au niveau des tailles des ménages ne sont nullement évidents (voir tableau 1).

TABEAU 1 : ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ ET DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES AU MAROC ET EN ALGÉRIE

Maroc			Algérie		
Année d'observation	Indice synthétique de fécondité	Taille moyenne des ménages	Année d'observation	Indice synthétique de fécondité	Taille moyenne des ménages
1960	7,10	4,79	1966	7,40	5,91
1971	6,21*	5,59	1977	7,40	6,65
1982	5,52	5,93	1987	5,29	7,09
1994	3,28	5,87	1998	4,14	6,58

* : estimation tirée de l'enquête C.A.P de 1966-67

Source : Recensements

¹ Yaakoubd A. (1998)

Il est désormais remarquable, en effet, que si sur près d'un quart de siècle le niveau de la fécondité des deux pays s'est réduit de moitié sinon plus, la taille moyenne des ménages s'est toujours maintenue à un niveau élevé. Elle s'est même globalement accrue passant de 4,79 à 5,87 au Maroc entre 1960 et 1994 et de 5,91 à 6,58 en Algérie entre 1966 et 1998.

Ce constat, dénotant une situation a priori paradoxale, mérite éclaircissement. Une précision est, de prime abord, à apporter dans ce sens. Elle a trait à la nature différente des populations auxquelles chacun des deux indicateurs se réfère. L'indice synthétique de fécondité intègre dans son calcul tous les enfants nés vivants qu'ils soient encore survivants ou pas et qu'ils vivent encore au sein du ménage ou pas. La taille moyenne des ménages est, en revanche, appréhendée sans référence à un critère de descendance et ne prend en considération que les résidents survivants.

Comme corollaire à cette précision, un premier facteur à incriminer pour expliquer le maintien de la taille des ménages à un niveau élevé malgré le recul de la fécondité est le déclin de la mortalité. La forte baisse que ce phénomène a connue durant les trois dernières décennies s'est, en effet, traduite d'une part, par la survie d'un plus grand nombre de descendants et d'autre part, par l'allongement de la durée de vie des survivants. C'est ainsi que les taux bruts de mortalité qui plafonnaient autour de 19‰ au début des années soixante ne dépassent guère les 7‰ depuis près de cinq ans. De même, les espérances de vie marocaine et algérienne qui sont demeurées inférieures à 50 ans jusqu'au milieu de ce siècle ont actuellement atteint les 68-70 ans. Les progrès les plus éminents dans ce domaine ont, cependant, été observés au niveau de la survie aux jeunes âges. La mortalité infantile qui emportait plus que 150‰ des nouveaux nés marocains et algériens, n'excède guère les 40‰ depuis peu d'années. L'Enquête Algérienne sur les Objectifs de la Mi-décennie (MDG, 1995) la situe à environ 32‰ tandis que l'Enquête Marocaine sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (PAPCHILD, 1997) l'estime à 37‰.

Le recul de la mortalité et l'allongement des durées de vie ne sont, cependant, pas les seuls facteurs à avoir contribué au maintien des tailles des ménages à des niveaux élevés. D'autres facteurs sont susceptibles de produire les mêmes effets. Il en est ainsi du recul notable qu'a connu l'âge au premier mariage. Autrefois conclu à un âge très précoce (18 ans en moyenne au Maroc en 1960 et 18,4 ans en Algérie en 1966), le premier mariage féminin est un événement qui est de plus en plus célébré à un âge avancé (26,4 ans en moyenne au Maroc en 1997 et 27,7 ans en Algérie en 1998). De même, la proportion de femmes célibataires parmi celles âgées de 20-24 ans, qui n'était que de l'ordre de 6% au Maroc en 1960, s'est progressivement accrue pour atteindre 60,8% en 1997. En Algérie, cette proportion estimée à environ 11% en 1966, a été évaluée lors du dernier recensement (1998) à près de 76,5%.

Des changements de même nature et quasiment de même ampleur ont affecté le calendrier de la nuptialité masculine. Les Marocains, qui se mariaient en 1960 en moyenne à l'âge de 24 ans, ne le font depuis 1994 qu'à environ 30 ans et les Algériens dont l'âge moyen au premier mariage était de l'ordre de 23 ans en 1966, ne concluent leur première union qu'au delà de 31 ans dès 1998. A son tour, le célibat masculin qui n'était le cas que 22,2% des marocains âgés de 25-29 ans en 1960 s'est étendu à 63,5% d'entre eux en 1994. Les célibataires algériens qui ne représentaient que 19,3% de la population des hommes âgés de 25-29 ans ont vu leur proportion progresser au fil des années pour atteindre 77,7% en 1998.

Ces changements se traduisant en fin de compte par des départs de plus en plus tardifs des familles d'origine vers des familles nouvellement constituées, ont pour conséquence de maintenir les tailles des ménages à des niveaux élevés. Le chômage des jeunes devenu de plus en plus structurel (voir tableaux 2 et 3) et la crise de logement qui est allée en s'aggravant dans les deux pays (voir tableau 4), n'ont fait que favoriser une telle tendance.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE (EN %) AU MAROC ET EN ALGÉRIE

Maroc		Algérie	
Année d'observation	Taux de chômage	Année d'observation	Taux de chômage
1960	9,4	1966	35,3
1971	8,8	1977	28,9
1982	10,7	1987	21,4
1994	16,0	1998	29,5

Source : recensements

TABLEAU 3 : TAUX DE CHÔMAGE (EN %) SELON L'ÂGE ET STRUCTURE DE LA POPULATION AU CHÔMAGE (EN %) SELON L'ÂGE ET LA DURÉE DE CHÔMAGE EN MILIEU URBAIN AU MAROC (1998)

Durée de chômage	Groupe d'âges		
	15-24 ans	25-34 ans	35 ans et plus
Moins d'un an	28,4	21,0	33,5
De un à trois ans	36,4	24,8	21,2
De trois à cinq ans	18,2	18,7	11,6
Cinq ans et plus	17,0	35,5	33,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Taux de chômage	35,0	26,2	6,4

Source : Direction de la Statistique (1998)

Les taux de chômage sont, en effet, allés en s'aggravant au fil des années. Les dernières évaluations, en l'occurrence celles se rapportant à 1998¹, les situent aux environs de 19,1% pour le Maroc et 29,5% pour l'Algérie. Ces taux relatant des moyennes nationales ne renseignent guère sur l'intensité avec laquelle ce fléau affecte les différentes catégories d'âges. L'ampleur avec laquelle il sévit parmi les jeunes est à noter en particulier (voir tableau 3). Elle est de dimension à compromettre l'aspiration à l'autonomie individuelle de nombre d'entre eux et à les contraindre à vivre plus longtemps à la charge de leurs familles.

Cela est d'autant plus vraisemblable que la situation de chômeur est souvent vécue de manière assez prolongée par ces jeunes. Des données fraîchement recueillies au Maroc, en l'occurrence celles émanant de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des ménages (1998/99), montrent en effet que plus du tiers des jeunes demandeurs d'emploi (25 ans et plus) n'arrivent à en décrocher un qu'après avoir vécu au moins 5 ans en situation de chômage et que plus de la moitié d'entre eux passent au moins 3 ans à la recherche d'un emploi. La situation ne doit certainement pas être plus enviable en Algérie où ce fléau est semble-t-il plus répandu. Déjà en 1992, le taux de chômage des algériens âgés de 15-19 ans plafonnait à 66% et celui des 20-24 avoisinait les 45% (Aouragh, 1996).

Tout indique que la situation de l'emploi s'est nettement détériorée dans les deux pays et que la catégorie de la population qui a le plus subi et qui continue à subir les effets de la crise frappant ce secteur est bel et bien celle des jeunes. La fréquence avec laquelle ils sont contraints à vivre des situations de chômage souvent prolongées les condamne à une cohabitation forcée avec leurs parents. Cette cohabitation, appelée dans la plupart des cas à

¹ Pour le Maroc, l'estimation est celle tirée de l'Enquête National sur les Niveaux de vie des Ménages (1998/99). Pour l'Algérie, c'est l'estimation issue du dernier recensement (1998).

durer au moins aussi longtemps que leur situation de chômeur se prolonge, contribue de toute évidence au maintien des tailles des ménages à des niveaux élevés.

L'aggravation du déficit en matière de logements et l'incapacité matérielle de bon nombre de familles nouvellement constituées à accéder à un logement indépendant n'ont, à leur tour, guère favorisé le processus de nucléarisation des ménages. Tout au contraire, ils ont eu pour conséquence la multiplication des ménages composés de plus d'une famille et ont, de ce fait, produit le même effet que celui induit par le chômage des jeunes, à savoir l'élargissement de la dimension des ménages.

Le tableau 4, retraçant pour le cas algérien l'évolution du parc de logements, du nombre de ménages et de l'effectif de la population, illustre à suffisance la crise sévère que connaît le secteur du logement et ses retombées au niveau de la densité des ménages. A l'exception de la période la plus récente (1987-1998) durant laquelle l'accroissement démographique de la population algérienne s'est nettement ralenti, le croît démographique a de tout temps été largement supérieur à celui des logements. Cet état de faits a eu pour conséquence logique une évolution ascendante des taux d'occupation des logements. Une telle évolution est synonyme de la multiplication des ménages de grande taille.

TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS, DU NOMBRE DE MÉNAGES, DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION ET DU TAUX D'OCCUPATION DES LOGEMENTS EN ALGÉRIE

	1966	1977	1987	1998
Parc logements:				
- nombre de logements (en milliers)	1 982,1	2 290,6	3 037,9	4 102,1
- taux de croissance (en %)	15,6	32,6	35,0	
Ménages:				
- nombre de ménages	2 073 883	2 333 553	3 183 137	4 446 394
- taux de croissance (en %)	12,5	36,4	40,0	
Population:				
- effectif de la population	11 460 047	15 645 491	22 600 957	29 272 343
- taux de croissance (en %)	36,5	44,5	29,5	
Taux d'occupation des logements	6,10	6,83	7,54	7,14
Source : Recensements				

Dans l'ensemble, la baisse de la fécondité qui s'est accompagnée tant au Maroc qu'en Algérie par une tendance générale à l'élévation des tailles des ménages, trouve son explication dans des facteurs de nature et de dimension diverses. Le prolongement du célibat, la nette progression de la longévité, les crises d'emploi et de logement sont quelques-uns de ces facteurs qui ont été, à notre avis, des plus conséquents. Ils sont tous de nature à contrecarrer la nucléarisation des ménages et à favoriser la formation de ménages de grande taille. D'autres facteurs ont vraisemblablement dû agir dans le même sens. Leur prise en compte et l'évaluation des effets qu'ils sont susceptibles de produire nécessitent, cependant, des données plus fines et plus détaillées dont nous manquons encore. Le champ d'investigation auquel nous nous intéressons ici est, en effet, encore largement en friche et la couverture de nombreux de ses aspects les plus pertinents exige plus de réflexions théoriques et davantage de données empiriques.

2. Les changements de structure des ménages

Pour mieux explorer la question des tendances divergentes des niveaux de la fécondité, d'une part et des tailles de ménages, d'autre part, il serait utile d'examiner de plus près les changements opérés en parallèle au niveau des structures et des compositions des ménages. Le tableau 5 donne des indications à ce propos.

L'observation qui ressort en premier lieu de ce tableau a trait au recul du poids des ménages de faible taille et à l'importance grandissante des ménages de taille relativement élevée. Cette tendance est plus remarquable pour l'Algérie que pour le Maroc. Évaluée à environ 7,9% au Maroc en 1960 et à près de 4,8% en Algérie en 1966, la proportion de ménages composés d'une personne vivant seule n'est plus que de 6,6% au Maroc en 1994 et de 2,8% en Algérie en 1987. Sur les mêmes espaces de temps, les ménages de tailles réduites (2 à 4 personnes) ont également vu leur poids régresser. En revanche, les proportions de ménages de tailles relativement élevées (les ménages composés de 8 personnes et plus) se sont nettement accrues au cours des mêmes périodes de référence passant de 14,5% à 25,5% au Maroc et de 27,1% à 42% en Algérie.

Cette régression du poids des ménages de faibles tailles au profit d'une progression de l'importance des ménages de tailles élevées est à première vue en contradiction avec le conséquent déclin de la fécondité que les deux pays ont connu ces dernières décennies. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, le recul des fécondités marocaine et algérienne devait en principe avoir pour conséquence une compression de la taille des ménages. Paradoxalement, cela s'est au contraire accompagné de leur extension.

TABLEAU 5 : ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES MÉNAGES SELON LA TAILLE AU MAROC ET EN ALGÉRIE (EN %)

Année d'observation	Taille des ménages					
	1	2	3 ou 4	5 à 7	8 et plus	total
Maroc						
1960	7,9	14,5	29,7	33,4	14,5	100,0
1971	7,6	10,8	22,3	34,0	25,3	100,0
1982	7,2	9,1	20,7	34,0	29,0	100,0
1994	6,6	8,5	22,8	36,6	25,5	100,0
Algérie						
1966	4,8	8,8	23,1	36,2	27,1	100,0
1977	3,9	7,4	18,4	33,4	36,9	100,0
1987	2,8	5,6	16,3	33,3	42,0	100,0

Source : Recensements

Ces tendances a priori jugées paradoxales ne le sont guère en réalité puisque d'autres facteurs peuvent agir dans le sens d'annihiler les effets de la baisse de la fécondité et de maintenir les tailles des ménages à des niveaux élevés. L'un de ces facteurs provient de ce qu'un nombre croissant d'adultes se trouvent de plus en plus contraints de repousser leur projet de mariage et de vivre par conséquent plus longtemps parmi leurs parents. L'incapacité de se prendre en charge et de fonder son propre foyer qui est à l'origine de cette situation est, parfois et assez souvent d'ailleurs, si contraignante que nombre de ces adultes continuent à vivre chez leurs parents même après s'être mariés et parfois même après avoir eu des enfants (CERED, 1996). C'est souvent seulement lorsque les conditions matérielles le permettent et une fois devenus moins dépendants du soutien financier de la famille qu'ils peuvent se permettre de quitter leur famille d'origine pour fonder leur propre foyer.

En Algérie plus qu'au Maroc, l'accroissement des besoins non satisfaits en matière de logement et la crise de plus en plus aiguë que ce secteur connaît depuis le début des années 1980 ne favorisent guère la nucléarisation des ménages. Tout au contraire, ils sont de nature et d'ampleur à accentuer le phénomène de cohabitation des familles au sein d'un même ménage. Nombreux ménages se trouvent ainsi composés de plus d'une famille. Déjà en 1987 le nombre moyen de familles par ménage a été estimé à 1,3 en Algérie (Guetta, 1991). La même année, plus de 20% des ménages algériens étaient des ménages composés d'au moins deux familles. Au Maroc, l'Enquête Nationale sur la Famille (ENF, 1995) a révélé que près du tiers des ménages marocains sont de type complexe, autrement dit des ménages composés de deux familles ou plus.

Dans l'ensemble, au Maroc comme en Algérie, les données concordent pour confirmer la tendance à la multiplication des ménages de taille élevée. Cette tendance, due en bonne partie à la recrudescence du phénomène de cohabitation des familles et à la résidence plus prolongée des jeunes parmi leurs parents, trouve son explication dans une multitude de facteurs économiques et sociaux. Parmi ces facteurs, ceux ayant à notre avis contribué le plus au maintien et à l'aggravation de cette situation nous paraissent être liés en premier lieu à la cherté du coût de la vie, à l'extension de la pauvreté, aux opportunités de plus en plus rares d'emploi et d'insertion des jeunes dans le marché du travail, à la crise que le secteur du logement connaît depuis déjà des années, etc.

3. Les changements de la composition par âge des ménages

Pour mieux percevoir les effets des baisses de la fécondité et de la mortalité sur la structure des ménages, il serait utile d'examiner l'évolution de cette structure selon l'âge. En se limitant aux trois grandes classes d'âges et en calculant pour chacune d'elles le nombre moyen de personnes par ménage, il est possible en effet de se faire une idée sur les effets induits par ces phénomènes au niveau de la composition des ménages selon l'âge. Le tableau suivant en donne quelques indications.

TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DES MÉNAGES SELON LA CLASSE D'ÂGES AU MAROC ET EN ALGÉRIE

Année d'observation	Les jeunes Moins de 15 ans	Les adultes 15 à 64 ans	Les personnes âgées 65 ans et plus	Taille moyenne des ménages
Maroc				
1960	2,12	2,40	0,27	4,79
1971	2,58	2,74	0,27	5,59
1982	2,50	3,20	0,23	5,93
Algérie				
1966	2,93	2,80	0,18	5,91
1977	3,19	3,20	0,26	6,65
1987	3,13	3,68	0,28	7,09
1998	2,38	3,90	0,30	6,58

Source : Recensements

Le premier constat qui se dégage suite à la lecture de ce tableau a trait au recul progressif du poids des enfants au sein des ménages en faveur d'un accroissement parallèle du poids des adultes. La part que s'adjugent les personnes âgées est demeurée quant à elle quasiment invariable au niveau des ménages marocains, mais a semble-t-il pris graduellement de l'importance parmi les ménages algériens. Ces tendances se sont, par ailleurs, opérées avec des décalages selon le pays. Lesquels décalages ne sont pas sans rappeler ceux déjà observés au niveau des parcours transitionnels traversés.

C'est ainsi qu'à l'image de la baisse de la fécondité déclenchée plus tôt au Maroc qu'en Algérie (Yaakoubd, 1999), la régression du nombre moyen d'enfants par ménage s'est également opérée en premier lieu au Maroc et ne s'est réellement manifestée que plus tard en Algérie. Rappelons, en effet, que le Maroc a entrepris dès le milieu des années soixante des actions visant la réduction de la fécondité alors que l'Algérie s'est, jusqu'au début des années quatre vingt, cantonné dans une position pro-nataliste. Leurs transitions de fécondité se sont de ce fait enclenchées avec des décalages assez conséquents que l'Algérie a réussi à rattraper en un espace de temps très court. Son adhésion tardive à une politique de régulation des naissances s'est, en effet, accompagnée d'une baisse rapide de sa fécondité dont le niveau actuel est fort proche de celui enregistré au Maroc.

Le recul le plus notable au niveau du poids des enfants au sein des ménages est celui enregistré par l'Algérie sur la dernière période couverte (1987-1998); période qui coïncide avec celle durant laquelle la baisse de la fécondité algérienne a été la plus remarquable. Au Maroc où cette baisse s'est déroulée à une vitesse nettement moindre et sur une période visiblement plus longue, la régression du nombre moyen d'enfants par ménage s'est corrélativement faite de manière progressive et à un rythme à l'évidence moins accentué.

Ce recul du poids des enfants au sein des ménages s'est, comme on l'a noté plus haut, opéré parallèlement à une augmentation de plus en plus grande de la part des adultes. Cette dernière trouve son explication dans l'ampleur grandissante que le phénomène de cohabitation des adultes a pris depuis quelques années. A son tour cette cohabitation croissante, se traduisant par une prise en charge plus prolongée des enfants d'âge adulte par leurs parents, est la conséquence de nombreux facteurs qu'il serait difficile ici d'énumérer de manière exhaustive et de quantifier les effets induits par chacun d'eux. La scolarisation plus prolongée, le mariage plus tardif, le chômage plus répandu, le logement plus difficilement accessible, etc, sont autant de facteurs qui sont tous de nature à contraindre les jeunes à vivre plus longtemps à la charge de leurs parents ou du moins à continuer à partager le même toit avec eux.

A en croire les données des recensements marocains, le poids des personnes âgées au sein des ménages n'a pratiquement pas varié sur plus de trois décennies, malgré le net recul de la mortalité et l'important prolongement de la durée de vie enregistrés sur la même période. L'Algérie, par contre, affiche une progression continue du nombre moyen que cette catégorie d'âge s'adjuge en tant que composante du ménage.

4. Les changements du rôle de la femme au sein du ménage

La femme, ses fonctions, son statut et ses conditions au sein de l'institution familiale et du ménage sont des questions auxquelles la recherche et l'action en matière de population se sont toujours intéressées. Pour la problématique que nous abordons ici, la question a souvent consisté à faire ressortir les effets des changements opérés au niveau du statut et des conditions de la femme sur la fécondité et la famille. Pour notre part, l'angle sous lequel nous allons aborder cette question a pour finalité d'apprécier la mesure dans laquelle le vécu et la fonction de la femme au sein de la famille et du ménage sont en train de se modifier du fait des mutations socioculturelles et des transitions démographiques en cours.

Des recherches récentes, conduites dans la même perspective et s'étant intéressées à des populations aussi bien du monde développé qu'en développement (Bruce et al., 1995), ont eu le mérite de mettre en évidence l'accentuation de certaines tendances. Le rapide accroissement de la proportion des femmes chefs de ménages est une de ces tendances les plus notables et les plus pertinentes pour notre propos.

Bien que manifeste tant au Maroc qu'en Algérie, cette tendance demeure toutefois d'un rythme de progression apparemment faible. Au Maroc, par exemple, la proportion de femmes chefs de ménages qui déjà en 1960 était de l'ordre de 11,2%, n'a guère dépassé 15,3% en 1982,

valeur autour de laquelle elle semble se stabiliser depuis. Les estimations les plus récentes, en l'occurrence celles tirées du recensement de 1994 et de l'Enquête Famille de 1995, la situent respectivement autour de 15,4% et 15,6%. En Algérie, la proportion de ménages dont le chef est une femme n'a jusqu'à 1987 jamais excédé 11%. Le dernier et très récent recensement conduit dans ce pays ne semble pas indiquer de grands bouleversements à ce sujet. Tout au contraire, il laisse croire à une quasi-absence de changements puisque l'estimation qui en a été tirée pour cette proportion est seulement d'environ 11,6%.

Ces chiffres, leur réel contenu et les tendances qu'ils laissent croire doivent être appréhendés en prenant en considération le contexte socioculturel auquel ils se réfèrent. Un fait majeur à préciser à ce propos est qu'au Maroc et en Algérie, comme dans toutes les sociétés arabo-musulmanes, une femme ne se voit généralement conférer le statut de chef de ménage que lorsque le ménage en question n'inclut pas d'adulte de sexe masculin. Ce qui veut dire que même si le ménage est économiquement entièrement pris en charge par une femme, il est fort probable que ce soit l'un de ses membres adultes de sexe masculin qui soit désigné comme chef de ménage. C'est, en effet, assez souvent l'homme le plus âgé qui est déclaré comme tel, abstraction faite du fait qu'il soit économiquement actif et/ou régulièrement résident.

Ces faits prouvent à l'évidence que les proportions de femmes chefs de ménage ont été systématiquement sous-estimées par les enquêtes et les recensements conduits dans les deux pays. C'est, en bonne partie, ce qui explique les niveaux relativement faibles et quasiment invariables que nous avons relevés plus haut au sujet de ces proportions. Cela étant, il semble que c'est en premier lieu le veuvage qui est à l'origine de l'accès de la femme au statut de chef de ménage. A en croire les résultats du recensement algérien de 1987, les veuves représentent 80% parmi l'ensemble des femmes s'étant désignées ou ayant été désignées comme chefs de ménage. A son tour, l'Enquête Nationale sur la Famille conduite au Maroc en 1995 a révélé que près de 85% des familles monoparentales ont à leur tête une femme. Dans un cas comme dans l'autre, l'accès de la femme au statut de chef de ménage s'identifie plutôt à une succession au mari décédé qu'à une véritable jouissance d'un pouvoir de décision et de gestion des ressources.

Le poids que ce phénomène (le veuvage) s'adapte pour conditionner l'accès de la femme au statut de chef de ménage trouve son explication dans la nature des modèles matrimoniaux qui prévalent dans les deux pays. Ces modèles, donnant lieu à des unions où les époux sont en moyenne nettement plus âgés que leurs épouses, sont de nature à exposer plus la femme au veuvage. Des données récentes montrent qu'au Maroc (RGPH, 1994) comme en Algérie (PAPCHILD, 1992) la femme est en moyenne de 4,2 ans moins âgée que son époux. Si l'on tient compte en plus de la surmortalité masculine presque universellement observée et se traduisant par une durée de vie en moyenne plus longue pour les femmes que pour les hommes, nous devons inévitablement nous attendre à une prédominance des femmes chefs de ménage parmi les ménages s'identifiant à des familles monoparentales.

Le veuvage n'est, cependant, pas le seul événement suite auquel la femme accède au statut de chef de ménage. Le divorce est aussi un facteur qui agit dans le sens d'accroître la probabilité d'accès de la femme à ce statut. Aussi bien au Maroc qu'en Algérie, les données indiquent une tendance à l'amplification de ce dernier phénomène. En Algérie, par exemple, la proportion de femmes divorcées parmi celles en premier mariage a été estimée à 13,2% en 1992. Au Maroc, cette proportion semble être légèrement plus importante. L'Enquête Nationale sur la Famille l'a situé autour de 15,3%. L'Enquête Nationale sur le Budget Temps des Femmes conduite récemment au Maroc (1997/98) n'a pas manqué de confirmer cet état des faits. Elle a révélé, en effet, que les femmes chefs de ménages sont veuves ou divorcées à raison de 71,1%.

En définitive, au Maroc comme en Algérie, le statut de chef de ménage est souvent indicateur pour les femmes d'une situation de veuvage ou de divorce. L'une comme l'autre ces deux situations confèrent à la femme une responsabilité familiale pleine qui s'adjoint, le plus généralement dans un tel contexte, à l'exercice d'une activité régulière. Ce qui alourdit encore

plus ses tâches et fragilise davantage ses conditions. Finalement, si dans la hiérarchie familiale, le statut de chef de ménage est synonyme d'un pouvoir de décision et d'un contrôle de la gestion des ressources lorsqu'il revient à un homme, il est en revanche assez souvent signe de surcharge de responsabilité et de précarité sociale lorsqu'il est conféré à la femme.

Conclusion

En dépit des étapes relativement avancées des transitions démographiques que traversent les populations marocaine et algérienne, la conjoncture économique défavorable et la crise sévère que connaît le marché du logement n'ont guère favorisé le processus de nucléarisation des ménages. La régression des tailles des ménages qui aurait pu résulter des importants reculs qu'a connus la fécondité a vu son effet contrecarrer par les retombées économiques et sociales de ces facteurs. Désormais, au lieu d'assister à l'éclatement des ménages de grandes tailles et à la formation plus fréquente de ménages de tailles réduites, c'est plutôt le phénomène de cohabitation des familles qui prend de l'ampleur favorisant ainsi la densification des ménages et l'élargissement de leur dimension.

Cependant, si la baisse de la fécondité n'a pas produit les effets attendus au niveau des tailles des ménages, le veuvage et le divorce émergent comme étant les principales voies d'accès au statut de chef de ménage tant pour les femmes marocaines qu'algériennes. Dans des sociétés telles que celles étudiées ici où la hiérarchisation au sein des familles et des ménages se fait, le plus souvent, avant tout en référence à des critères de « genre », le concept de « chef de ménage » n'a pas toujours une signification uniforme. Les réalités économiques et sociales auxquelles il renvoie sont, en effet, variables selon le sexe de la personne à laquelle ce statut est attribué.

BIBLIOGRAPHIE

- AOURAGH L. (1996), L'économie algérienne à l'épreuve de la démographie, les Études du CEPED n°11, CEPED, Paris, 337 p.
- BRUCE J., C.B. LLOYD et A. LEONARD (1995), Families in Focus: new perspectives on mothers, fathers and children. The Population Council, New York, 115 p.
- CERED (1996), Famille au Maroc, les réseaux de solidarité familiale. Maroc, 341 p.
- Direction de la Statistique (1996), Recensement 1994, les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population, niveau national. Maroc, 295 p.
- Direction de la Statistique (1996), Enquête Nationale sur la Famille 1995. Rapport de synthèse. Maroc, 276 p.
- Direction de la Statistique (1997), Les indicateurs sociaux 1997. Maroc, 396 p.
- Direction de la Statistique (1998), Activité, emploi et chômage 1998, rapport de synthèse. Maroc, 66 p.
- Direction de la Statistique (1999), Enquête Nationale sur le Budget Temps des Femmes 1997/98. Rapports de synthèse. Maroc, Volume n°1, 152p et Volume n°2, 198 p.
- Direction de la Statistique (2000), Enquête Nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999. Maroc, 246 p.

- GUETTA M. (1991), « Urbanisation et structures familiales en Algérie (1948-1987) ». Revue Française de Sociologie, n° XXXII-4, pp. 577-597
- Ministère de la Santé (1999), Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (ENSME) 1997. Maroc, 333 p.
- Ministère de la Santé et de la Population (1996), Enquête Nationale sur les Objectifs de la Mi-décennie, Santé de la mère et de l'enfant - MDG, Algérie 1995 -. Algérie, 227 p.
- Office National des Statistiques (1999), Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998. Algérie
- YAAKOUBD A. (1998), « Dynamique démographique au Maroc et en Algérie : ressemblances et dissemblances des évolutions récentes » AIDELF, Colloque international de La Rochelle 22-26 septembre 1998; *Régimes démographiques et territoires : les frontières en question*, 10 p.
- YAAKOUBD A. (1999), « Fertility transition and its determinants in North African countries : a comparative Study ». Communication présentée au Congrès annuel (1999) de la Population Association of America, New-York du 25 au 27 Mars 1999, 16 pp.
- ZURAYK H. et F. SHORTER (1998), The social composition of households in Arab cities and settlements: Cairo, Beirut, Amman. Regional Papers, the Population Council, 88 p.